

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FRANCO TARIF FRANCE MÉTROPOLITAINE

1) ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Toute commande de produits distribués par notre société implique l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de ventes.

La commande ne prend un caractère de vente effective qu'après son acceptation par SYL'GEL

Dés lors, nos conditions générales de ventes s'appliquent sans réserves et annulent toutes clauses différentes ou contraires figurant sur la correspondance ou les documents de nos clients.

Le non respect d'une seule clause des présentes conditions générales de ventes ouvrent de plein droit la possibilité pour notre société de cesser sans délai ses livraisons vis à vis du client en cause.

2) TARIF

Ces prix sont hors TVA. Notre tarif appliqué est celui en vigueur à la date des commandes.

3) LIVRAISON

Le délai de livraison est de 8 jours ouvrables à compter de la date de réception de commande en nos bureaux de Pont de l'Isère.

4) CONDITIONS DE TRANSPORT

Aucun dommages et intérêts ne pourront être demandés en cas de retard de livraison ou de force majeure nous obligeant à annuler la livraison (cas fortuit ou assimilé inclus), les délais de livraison étant donnés à titre purement indicatif.

A la livraison, il appartient au client de vérifier la conformité des marchandises livrées, de faire si nécessaire toutes réserves sur le bon de livraison et de confirmer celle-ci par écrit dans les 48 heures de la livraison par accusé de réception au transporteur de notre société.

Seules les réserves formulées dans les délais susvisés pourront être prises en compte, par notre société s'il s'avère que les réserves relèvent de notre responsabilité.

Les marchandises, prétendument défectueuses devront être mises à notre disposition pour être inspectées ou enlevées par nos soins, aucun retour de marchandises ne pourra être effectuées sans un accord préalable et express de notre service commercial.

5) PAIEMENT

Nos factures sont payables à 30 jours la décade date de facture. Pour paiement par traite, le titre de règlement doit nous parvenir sous 10 jours.

Notre société se réserve le droit de réduire ce délai à l'égard de tout client qui ne lui semblerait pas présenter une solvabilité suffisante.

Nonobstant le droit pour notre société de suspendre ou cesser ses livraisons, une indemnité de retard de paiement calculé au prorata du temps à un taux égal à deux fois le tau d'intérêt légal en vigueur au jour de l'expédition, sera due de plein droit par le client en cas de retard de paiement par rapport au délai fixé au premier paragraphe du présent article.

De plus, le non-paiement de l'échéance prévue rendra de plein droit exigible immédiatement toutes les échéances restant à courir.

Un montant de 40 euros de frais fixe sera facturé pour tout problème d'impayé ou de prorogation d'échéance

6) RISTOURNES

Le paiement des ristournes éventuellement consenties par notre société est soumis au strict respect des présentes conditions générales de ventes au cours de chaque année civile en cause.

Le non-paiement à bonne date d'une seule facture au cours d'une année civile, libère de plein droit notre société de son obligation de paiement de ristournes consenties au cours de l'année civile en cause, y compris de celles qui seraient dues sur le chiffre d'affaires déjà payé.

7) RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de nos produits s'opère lors de l'encaissement de leur prix par notre société, en revanche le transfert des risques s'opère lors de l'expédition.

8) JURIDICTION

En cas de contestation seul le Tribunal de Commerce de Romans sera déclaré compétent.